Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL077_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 28 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL077_2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-deux mai, deux mille vingt-six s'est réuni en l'Hôtel de Ville de Pléneuf-Val-André sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire,

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, Mme FONTAINE, LE MERRER, Mme RAULT, M. TORCHE, M. HERBET, M. DUBOIS, Mme KERNEÏS, M. ROBERT, Mme LE VERGER, Mme BIOT, M. THOMAS, Mme BOUCHER, M. LE DEUC, Mme BERREST, M. DURAND, Mme LORGEOUX, Mme KERPHÉRIQUE, Mme LE MEUR, M. RESMOND, Mme DEFOSSEZ ROUSSEL, M. COUDRAY, Mme DE CHOULY, Mme THOMAS.

Absents
Mme BERREST (donne pouvoir à Mme RAULT),

Secrétaire de séance : M. HAMON

15- CARREFOURS A FEUX TRICOLORES – CENTRALE D'ACHAT DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DES CÔTES-D'ARMOR

1.7
Monsieur LE MERRER, rapporteur :

La commune de Pléneuf Val André possède deux (2) carrefours à feux tricolores :
- Carrefour boulevard Kennedy / rue de la Mer,
- Carrefour rue de l'Hôtel de Ville / rue de la Mer.

Le Syndicat Département d'Énergie des Côtes-d'Armor a mis en place une centrale d'achat pour la maintenance des feux tricolores. Il est proposé à chaque commune du Département de faire partie de cette centrale d'achat créée par le Syndicat Départemental d'Énergies Côtes-d'Armor afin de réduire les coûts de maintenance.

Les communes faisant partie de cette centrale d'achat seront chacune responsable de l'exécution du marché de maintenance sur leur territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :
- **Approuver les termes du règlement constitutif de la centrale d'achat, joint en annexe,**
- **Confier à la centrale d'achat la passation du marché de maintenance,**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

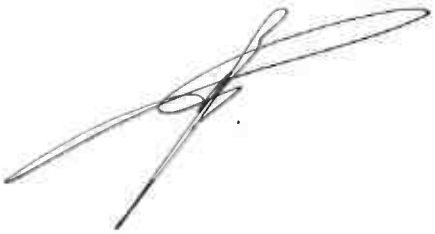
Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212201867-20260528-DEL077_2026-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

VOTE : Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits
et les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON



Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN



Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.